Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20260707-DEC20212-DE

Mairie de
Val d'Izé

DECISION N° 2026-12

en date du 7 juillet 2026

CREATION D'UN ILOT CARREFOUR RD 794/RD105
ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX

Le Maire de la Commune de Val d'Izé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2026-014 en date du 31.03.2026 donnant délégation au maire,

Vu la consultation lancée en procédure adaptée pour l'attribution du marché de travaux relatif à la création d'un îlot au carrefour de la RD 794 et de la RD 105,

Vu l'analyse des offres reçues dans le cadre de la consultation, réalisée par l'Atelier Bouvier Environnement,

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché de travaux relatif à la création d'un îlot au carrefour de la RD 794 et de la RD 105 à l'entreprise PIGEON sise La Guérinière 35370 ARGENTRE DU PLESSIS pour un montant de **12 579,99€ HT**.

Article 2 : La présente décision a donné lieu à signature d'un acte d'engagement et sera inscrite au registre de la mairie.

Il en a été rendu compte au Conseil Municipal lors de sa séance du 17 juin 2026.

Le Maire, Bruno DELVA

MAIRIE DE VAL D'IZÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
35 (Ille-et-Vilaine)